

# MAIRIE DE COURVIERES

## Informations municipales

www.courvieres.fr — mairie@courvieres.fr — 03.81.49.38.70

Avril 2022

n°16

### CÉRÉMONIE DU 8 MAI

En raison de la randonnée des fruitières,  
**la cérémonie du 8 mai est décalée à 16h30.**

Toute la population est invitée à participer à cette cérémonie qui se clôturera par le traditionnel vin d'honneur .



### RANDONNÉE DES FRUITIÈRES À BOUVERANS

Interrompu pendant deux années, la Randonnée des fruitières organisée par les communes de Bouverans et Bonnevaux en partenariat avec la CFD aura lieu **le 8 mai prochain.**

Plusieurs circuits pédestres, cyclables et équestres sont proposés à tous les amoureux de la nature avec dégustation de comté dans les fruitières des villages traversés.

Rendez-vous est donné à Bouverans pour prendre le départ.

L'inscription est possible en ligne jusqu'au 06 mai ou inscription sur place.

**Dimanche 8 mai 2022**

**Randonnée des Fruitières À COMTÉ**  
DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



Les élections législatives se dérouleront les dimanches  
**12 et 19 juin 2022.**

(muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité). Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez également vérifier votre inscription sur le même site internet.

Pour donner procuration, vous pouvez vous rendre sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr).

Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant en Gendarmerie. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Ma procuration » et un titre d'identité.

Les élections législatives renouvellent dans son intégralité l'Assemblée nationale. La Constitution fixe le nombre maximum de députés à 577.

Vous avez jusqu'au mercredi 4 mai 2022 pour le faire en ligne sur le [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et jusqu'au vendredi 6 mai pour faire la démarche en mairie ou par courrier

## RAPPEL DES HORAIRES TONTE DES PELOUSES

À ce jour, la commune n'a pas pris de disposition par arrêté municipal concernant la réglementation des horaires de tonte des pelouses.

Afin d'éviter les nuisances sonores du voisinage, il est donc fortement conseillé de respecter les horaires légaux suivants, réglementés par un arrêté préfectoral :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanche et jour férié de 10h à 12h

## FÊTE DES MÈRES

Après deux ans d'absence, le repas de la Fête des mères sera à nouveau organisé. Il aura lieu **le vendredi 3 juin à 20h** au centre d'accueil.

Pour s'inscrire, les mamans sont invitées à remplir le bulletin ci-dessous et à **retourner leur inscription en Mairie pour le vendredi 27 mai 2022.**

(par courrier dans la boîte aux lettres ou par mail—[mairie@courvieres.fr](mailto:mairie@courvieres.fr))

✂

### REPAS FÊTE DES MÈRES

À retourner en Mairie pour le 27 mai 2022 dernier délai

NOM Prénom : .....

Adresse : .....

25560 COURVIERES

Participera au repas

Ne participera pas au repas

